

1.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude éloignée compte une vallée majeure, potentiellement sensible au projet éolien, celle de la Sèvre Niortaise. La portion entre La Mothe-Saint-Héray et Saint-Maixent-l'École présente une forte sensibilité vis-à-vis du site d'étude au regard de sa proximité et de l'orientation du versant ouest propice aux panoramas vers la ZIP.

Les paysages de plaines de champs ouverts et certains secteurs des paysages de bocages sont favorables à l'implantation d'éoliennes. C'est d'ailleurs dans ces deux grands ensembles paysagers que l'on retrouve tous les parcs éoliens existants ou accordés.

À ce stade, ce paysage semble compatible avec l'accueil d'un nouveau projet éolien mais une vigilance devra être requise vis-à-vis de la vallée de la Sèvre Niortaise.



PHOTO 19 : AMBIANCE PAYSAGÈRE // PAYSAGE DE BOCAGE AUX VUES CLOISONNÉES

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

Les Schémas Régionaux Eoliens (SRE) établissent un ensemble de recommandations régionales pour le développement des projets éoliens. Ils se concluent par une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien déterminés à partir des contraintes, servitudes et sensibilités recensées à l'échelle régionale.

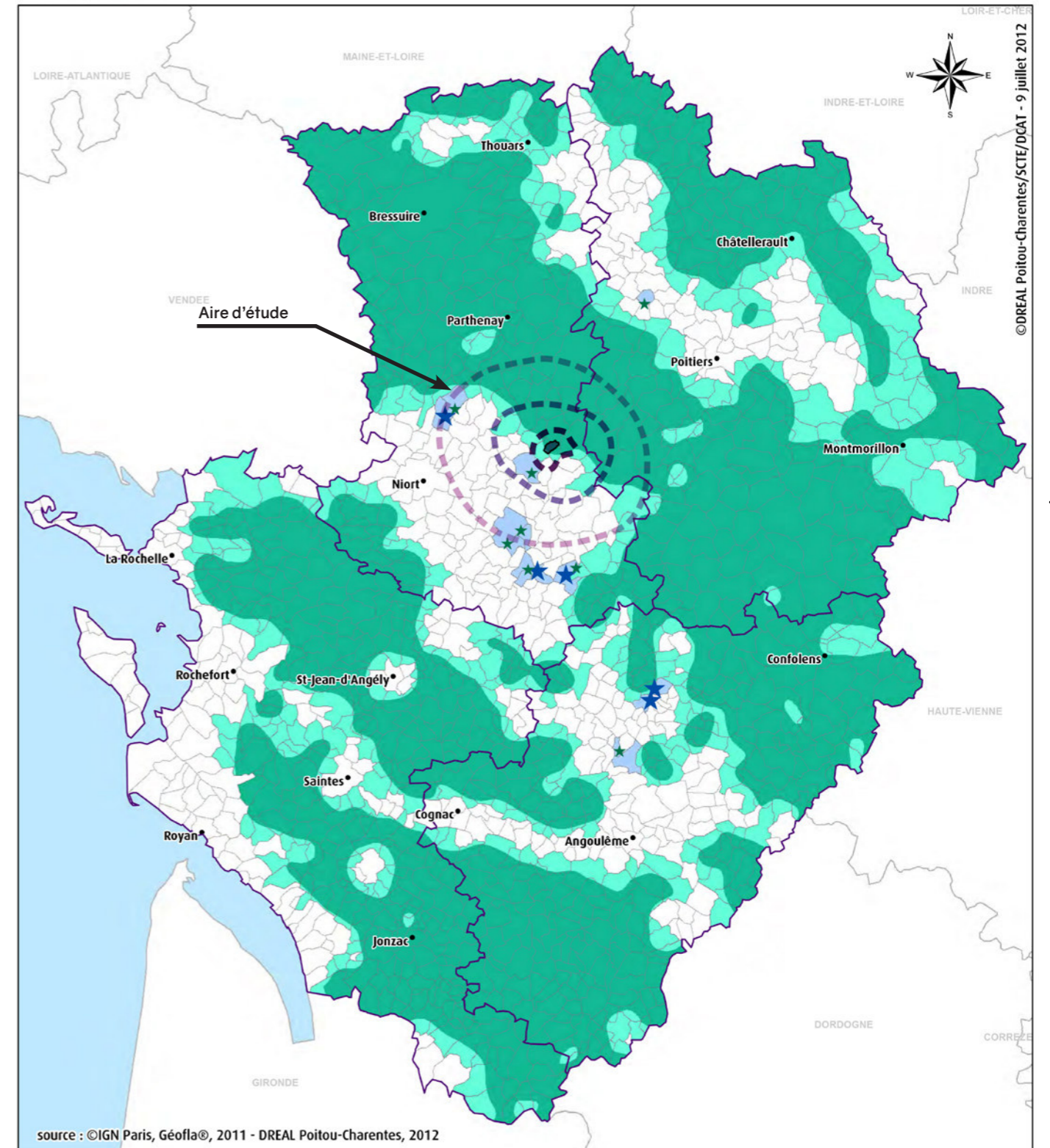
Approuvé en 2012, le SRE de Poitou-Charente a été annulé en 2017, par la cours administrative d'appel de Bordeaux. Cette décision ne s'appuie pas sur des éléments liés au paysage et, dans l'attente d'un nouveau document validé, nous utiliserons la version de 2012.

D'après la carte indicative ci-contre, le site d'implantation potentiel du projet éolien de la Plaine de Balusson se situe en zone favorable en limite de zone à conditions renforcées. La ZIP se trouve en effet, à proximité immédiate de la vallée de la Sèvre Niortaise (défavorable à l'éolien) qui nécessite donc une vigilance accrue au regard des effets d'écrasements potentiels et des modifications des rapports d'échelle.

Toutefois, ces zones favorables concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de cette carte pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet.



PHOTO 20 : PARC ÉOLIEN DE SOUVIGNÉ



source : ©IGN Paris, Géofla®, 2011 - DREAL Poitou-Charentes, 2012

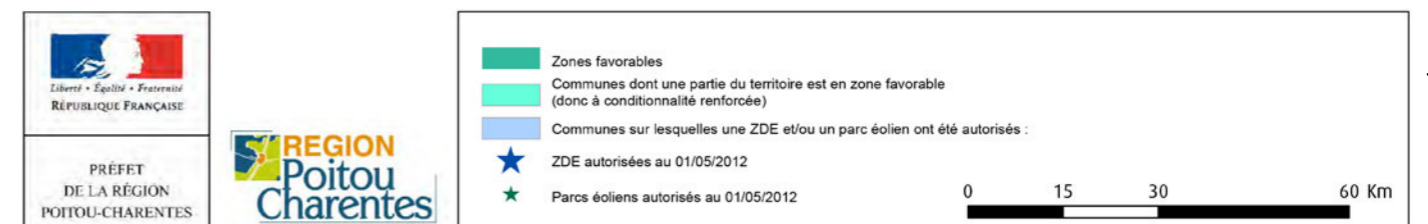


FIGURE 20 : LOCALISATION DU PROJET SUR LA CARTE DES ZONES FAVORABLES À L'ÉOLIEN DU SRE POITOU-CHARENTE

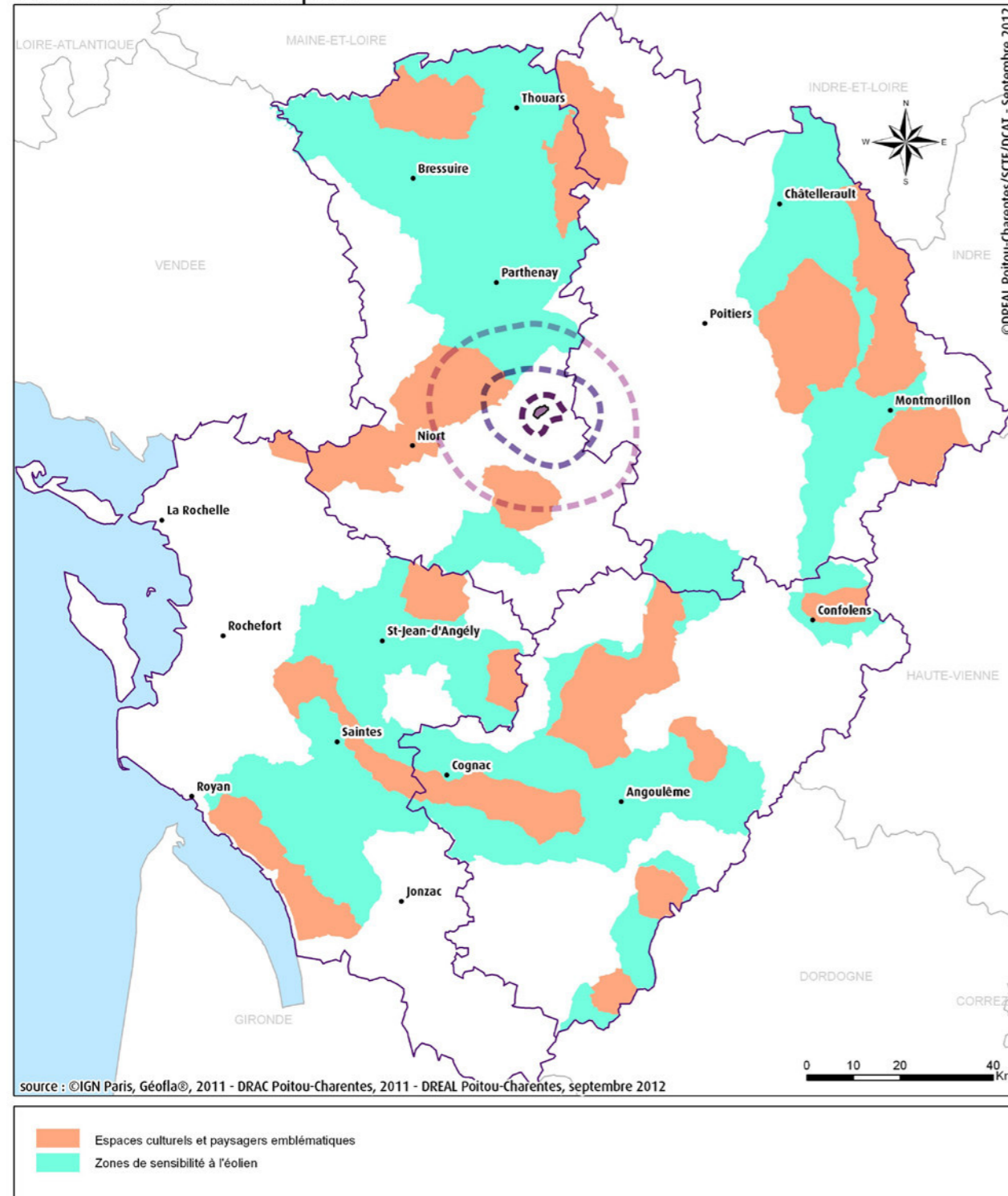
Le Schéma Régional Éolien identifie plusieurs territoires emblématiques à l'échelle régionale au regard de leur valeur ou de leur représentativité particulière. Ils font l'objet d'une attention particulière et ont été exclus des zones favorables à l'éolien.

La ZIP se situe en dehors des territoires identifiés comme «territoires emblématiques». Néanmoins, les aires d'étude éloignée et rapprochée sont concernées par plusieurs secteurs. Une vigilance est donc requise.

« Dans ces espaces contraints en raison de la sensibilité qu'ils identifient, chaque projet éolien devra faire l'objet d'une évaluation approfondie de la valeur patrimoniale du paysage en tenant compte de la proximité des territoires emblématiques et des covisibilités qu'il induit. »

Le SRE identifie également un certain nombre de vallées qui constituent un élément majeur des paysages du Poitou-Charente. La zone d'implantation potentielle se situe à proximité de plusieurs vallées principales (notamment la Sèvre Niortaise) telles qu'elles ont été identifiées sur la carte ci-dessous.

Territoires emblématiques



Principales vallées

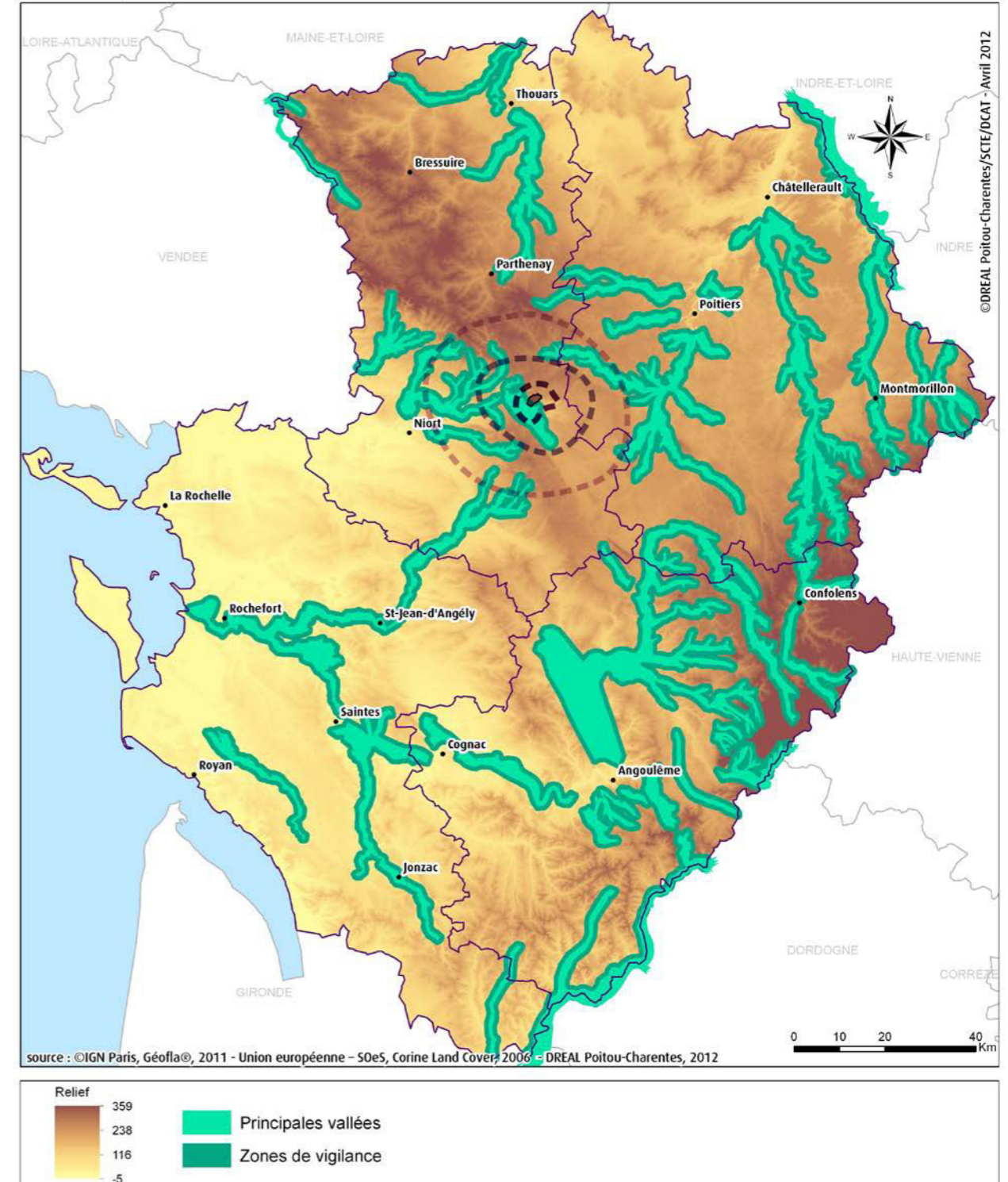


FIGURE 21 : LOCALISATION DU PROJET SUR LA CARTE «TERRITOIRES EMBLÉMATIQUES» EXTRAITE DU SRE POITOU-CHARENTES

FIGURE 22 : LOCALISATION DU PROJET SUR LA CARTE «PRINCIPALES VALLÉES» EXTRAITE DU SRE POITOU-CHARENTES

■ RECOMMANDATIONS D'ORDRE PAYSAGER

En complément du recensement des enjeux (dont sont issus les cartes précédentes), le SRE émet une série de recommandations d'ordre paysager dont les principaux axes sont :

Intégration paysagère :

- > Veiller à conserver l'identité d'un paysage et créer, dans des territoires appropriés, un nouveau paysage ;
- > Respecter le rapport d'échelle du paysage ;
- > Approfondir l'analyse des perceptions à proximité ou autour de territoires sensibles ;
- > Prendre en compte le paysage «ordinaire»et les interrelations entre les éléments identitaires du territoire, leur évolution ainsi que les perceptions sociales induites.

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et les vallées :

- > Accompagner les lignes de force des vallées en veillant à conserver des rapports d'échelle favorables au paysage par rapport aux éoliennes ;
- > Préserver la qualité paysagère des panoramas en préconisant l'absence d'éolienne visible depuis les belvédères et promontoires emblématiques ou en s'assurant de leur intégration ;
- > Vérifier qu'il n'y a pas d'écrasement visuelle de la vallée.

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et les silhouettes des villages et des bourgs :

- > Prendre en compte l'impact du parc éolien dans la perception des silhouettes bâties pour éviter la rupture de l'équilibre et la banalisation du paysage habité ;
- > Réfléchir au projet par la prise en considération d'un recul suffisant vis-à-vis du bourg, l'étude d'implantations décalées et l'éventuelle constitution de transitions végétales.

Éoliennes et patrimoine bâti :

- > Étendre la réflexion autour des monuments historiques à leur «cercle de sensibilité» ;
- > Réfléchir à la cohabitation entre les projets éoliens et le patrimoine bâti par la prise en considération d'un recul suffisant du projet vis-à-vis des éléments patrimoniaux verticaux, le maintien de respirations paysagères et la préservation des silhouettes de bourgs.

2.2. PLAN LOCAL D'URBANISME DU HAUT VAL DE SÈVRES

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Haut Val de Sèvres a été approuvé par le Conseil communautaire le 29 janvier 2020. Il est applicable depuis le 18 février 2020.

Il définit les potentialités de développement de l'éolien sur le territoire en prenant en compte des critères techniques, patrimoniaux, environnementaux, paysagers et politiques. La carte ci-contre identifie les secteurs en ZDE (Zone de Développement Eolien).

Ainsi, le Projet éolien de la Plaine de Balusson s'inscrit entièrement dans une ZDE.

Les secteurs identifiés comme zones de développement éolien sont classées en Aeol. Le règlement du PLUi du Haut Val de Sèvres précise plusieurs points à ce sujet :

- en zone A, tout est interdit sauf : le renouvellement des constructions nécessaires à la production d'énergie éolienne est admis sur les parcs existants.
- les nouvelles constructions et installations nécessaires à la production d'énergie éolienne sont admises uniquement dans le secteur Aeol.
- dans le secteur Aeol, sont admises les constructions et installations nécessaires à la production d'énergie éolienne d'intérêt collectif à condition que le nombre de mats soit au minimum de 4 par zone Aeol.

ZIP du projet de la Plaine de Balusson

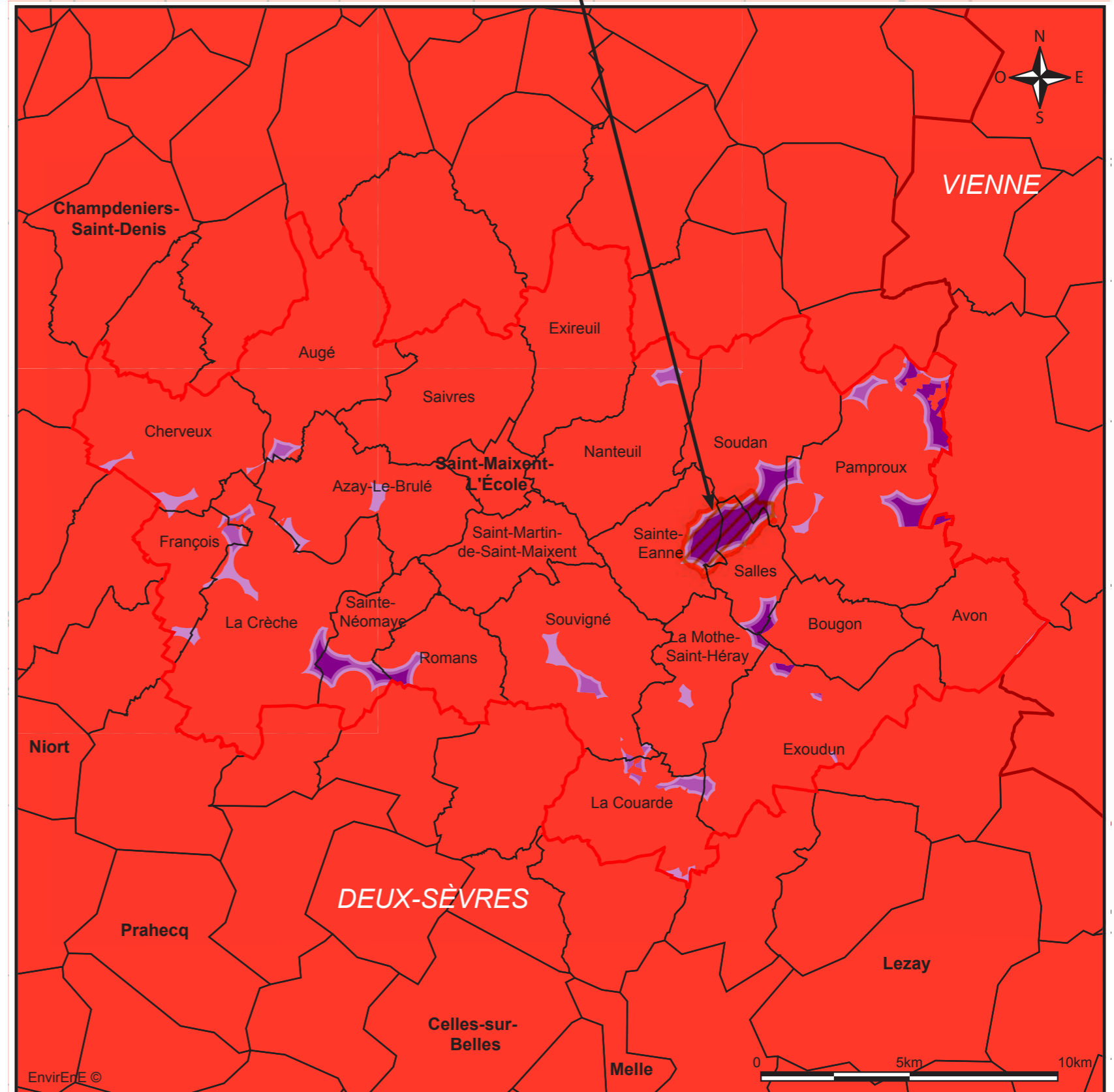


FIGURE 23 : LOCALISATION DU PROJET SUR LA CARTE DES ZONES POTENTIELLES DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN (SOURCE : PLUi)

2.3. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

Afin d'évaluer la saturation du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les éventuelles saturations et intervisibilités des parcs éoliens dans le paysage.

La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est déjà présent. On dénombre (au moment de la rédaction de cette étude) 18 parcs éoliens sur l'ensemble du territoire d'étude : 10 parcs sont en cours d'exploitation, 4 parcs sont accordés et 4 parcs sont en cours d'instruction.

Ils se répartissent sur l'ensemble du territoire, avec toutefois une plus forte concentration à l'est. La moitié des parcs se trouve dans l'aire éloignée (11) tandis que 6 parcs sont situés dans l'aire rapprochée. Le parc de Soudan-Énergies, situé dans l'aire immédiate, est à moins de 600 m de la ZIP et présente donc de forts risques d'effets cumulés.

Aucun schéma d'implantation ne se dégage à l'échelle du territoire étudié. Toutefois, les parcs éoliens présentent souvent une implantation géométrique, avec un ou deux alignements plus ou moins courbe. Ils sont généralement implantés le long des axes routiers (parcs des Taillés, Éoliennes de Pamproux, Pamproux, Soudan-Énergies) ou perpendiculaires à ces derniers (parcs de St Martin-les-Melle, Lusignan).

Les parcs sont de taille modeste (entre 3 et 7 machines) avec une hauteur en bout de pale variant entre 123 m et 180 m.

Les interdistances entre les parcs sont très variables, de l'ordre de 2 km entre les parcs de Soudan-Énergies, Pamproux et Les Champs Carrés jusqu'à 28 km entre les parcs des Taillées et de St Martin-les-Melle.

Une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le présent projet et les parcs des aires rapprochée et immédiate (notamment Soudan-Énergies) au regard de leur proximité. Il conviendra ainsi, lors du travail d'implantation, d'anticiper les relations d'intervisibilités avec ces parcs éoliens et de privilégier une implantation et un modèle d'éolienne cohérent avec le contexte éolien actuel.

2.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE ÉOLIEN

Au vu de l'envergure des bassins visuels des projets éoliens (zones de visibilité théorique) et du contexte éolien du territoire considéré, l'analyse s'est portée sur les trois aires d'étude simultanément. En effet, la garantie d'une étude qualitative du territoire ne peut se faire qu'à cette échelle où l'ensemble des parcs éoliens est pris en compte.

Le projet se situe en limite de zone favorable au développement éolien dans le SRE du Poitou-Charente, sur un territoire déjà empreint du motif éolien facilitant ainsi son intégration paysagère. A ce jour, 17 parcs en service, autorisés ou en instruction ont été identifiés. Le parc de Soudan-Énergies, situé à moins de 1 km de la ZIP, présente un risque d'effet cumulé avec le projet.

De plus, le projet se situe à proximité immédiate de la vallée principale de la Sèvre Niortaise qui présente une sensibilité importante avec un risque de modification des rapports d'échelle.

Une implantation cohérente avec les lignes d'organisation du paysage et les parcs éoliens proches apparaît importante pour la suite du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



PHOTO 21 : PARC DE SOUDAN-ÉNERGIES DEPUIS LA RD 611 À PROXIMITÉ DU HAMEAU DES FOSSÉS



PHOTO 22 : LES PARCS DE SOUDAN-ÉNERGIES ET PAMPROUX DEPUIS LA RD 737 DERRIÈRE LA SILHOUETTE DU BOURG DE LA MOTHE-SAINT-HÉRAY




PHOTO 23 : LE PARC ÉOLIEN DE SOUVIGNÉ

FIGURE 24 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES


PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON


 Zone d'implantation potentielle (ZIP)


 Aire immédiate

 Aire rapprochée

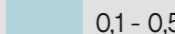
 Aire éloignée

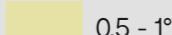
 Monument Historique
délimitation et numérotation


 Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé


 rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

 0,1 - 0,5°

 0,5 - 1°

 1,0 - 5,0°

 5,0 - 108,0° (angle maximal)

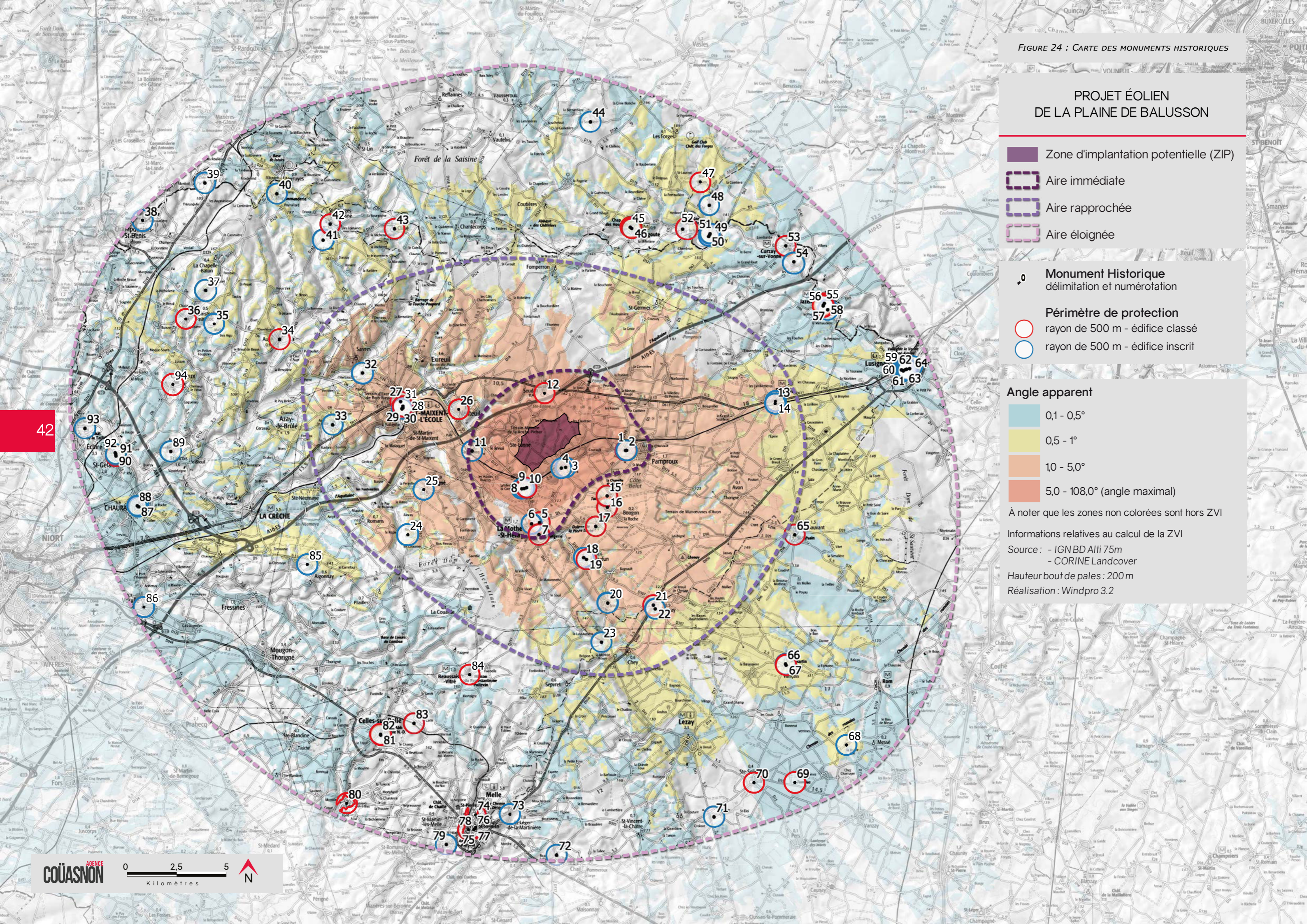
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGNBD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2



3 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de 'visibilité', de 'covoisibilité' directe ou indirecte entre les monuments et les éoliennes.

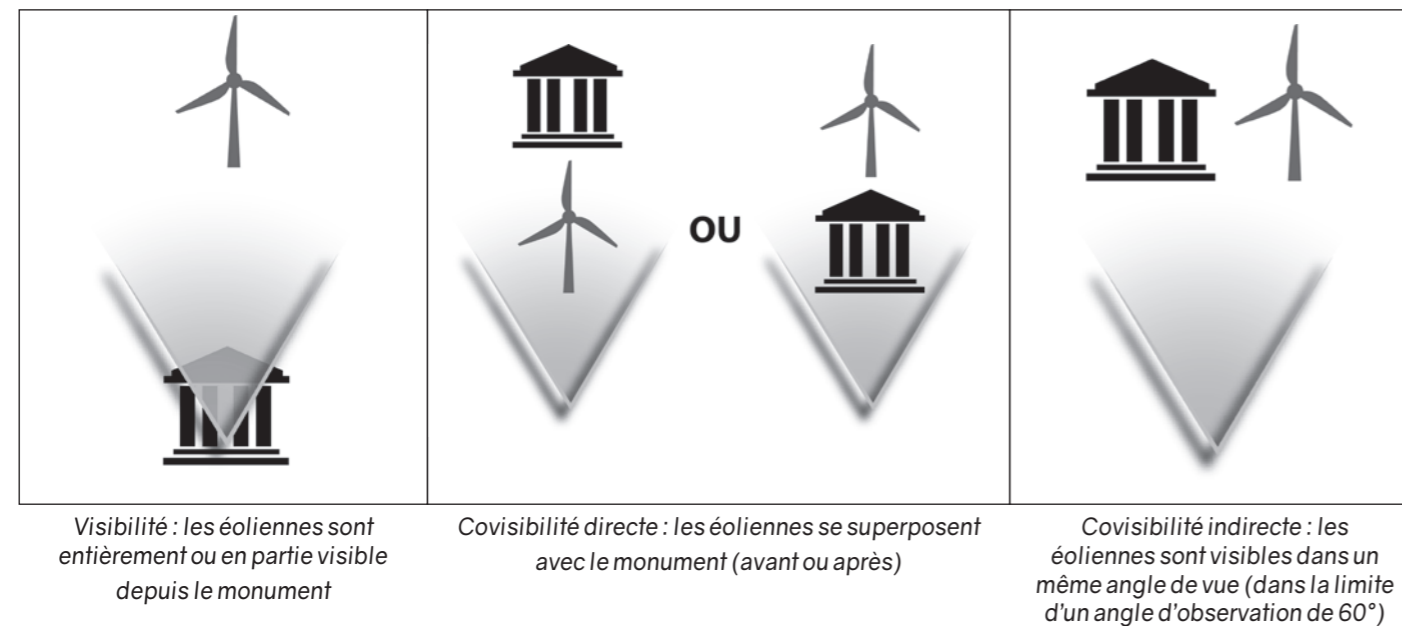


FIGURE 25 : SCHÉMATISATION DES PRINCIPES DE VISIBILITÉ - COVISIBILITÉ DIRECTE - COVISIBILITÉ INDIRECTE

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

■ VISIBILITÉ DEPUIS LES ÉDIFICES PROTÉGÉS

Sur le territoire d'étude du Projet éolien de la Plaine de Balusson, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 61 sont situés dans l'aire éloignée. Ces derniers sont numérotés de 34 à 94.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le centre de la ZIP,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Pour ce dernier critère, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité théorique de la ZIP, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du site d'étude.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées» (ligne surlignée en orange), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale de la ZIP,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

Parmi les 61 monuments recensés dans l'aire éloignée, seuls 3 monuments historiques ont été identifiés avec des vues potentiellement ouvertes, tronquées ou filtrées en direction de la ZIP. En effet, la plupart des édifices protégés présentent un environnement relativement fermé qu'il soit lié à la végétation, à la trame bâtie ou au relief.

Note : l'ensemble des vignettes des monuments historiques est disponible en annexe du présent document.

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DE LA ZIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
34	Eglise paroissiale Saint-Grégoire	Le clocher et le choeur - Le mur sud de la nef, avec son auvent	Partiellement Classé-Inscrit	Augé	DEUX-SEVRES	13,2	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
35	Château de Maillé	Façades et toitures de la poterne	Partiellement Inscrit	La Chapelle-Bâton	DEUX-SEVRES	16,5	Partiellement en ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation qui s'interpose entre l'édifice et la ZIP
36	Croix de cimetière	Croix	Classé	Saint-Christophe-sur-Roc	DEUX-SEVRES	17,9	Partiellement en ZVI	Vue fermée par la ligne de crête boisée au deuxième plan
37	Château des Loges	L'ensemble des bâtiments en totalité et le parc	Inscrit	La Chapelle-Bâton	DEUX-SEVRES	17,6	Partiellement en ZVI	Vue fermée par la ligne de crête boisée au deuxième plan
38	Château de Nuchèze	Château et son pigeonnier	Inscrit	Champdeniers-Saint-Denis	DEUX-SEVRES	22,0	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
39	Château le Petit Chêne	Château ; parc et plan d'eau avec leur éléments architecturés	Partiellement Inscrit	Mazières-en-Gâtine	DEUX-SEVRES	20,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
40	Commanderie	Chapelle	Partiellement Inscrit	Verruyes	DEUX-SEVRES	17,4	En ZVI	Vue fermée par la végétation entourant l'édifice
41	Logis de la Salette	Vestiges de la chapelle de la Salette - Logis et ensemble des bâtiments constituant le logis de la Salette	Partiellement Inscrit	Saint-Georges-de-Noisné	DEUX-SEVRES	14,1	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
42	Croix du cimetière	Croix	Classé	Saint-Georges-de-Noisné	DEUX-SEVRES	14,4	En ZVI	Vue fermée par le bâti et la végétation privative
43	Eglise Notre-Dame	Le clocher et l'abside	Partiellement Classé	Clavé	DEUX-SEVRES	12,1	En ZVI	Vue partiellement filtrée par les arbres au premier plan
44	Logis du 17e siècle	Façades et toitures du corps de logis	Partiellement Inscrit	Vasles	DEUX-SEVRES	14,8	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
45	Chapelle des Hospices dite de l'Aumonerie	Chapelle	Classé	Menigoute	DEUX-SEVRES	10,0	En ZVI	Vue fermée par le bati
46	Croix hosannière	Croix	Classé	Menigoute	DEUX-SEVRES	9,9	En ZVI	Vue fermée par le bati
47	Château de Marconnay	La poterne et le corps de logis ; Le sol d'assiette ; les douves ; le pont ; l'ensemble des parties bâties correspondant aux courtines avec leurs tours et les bâtiments appuyés contre elles (à l'exception du bâtiment neuf)	Classé	Sanxay	VIENNE	13,6	En ZVI	Vue potentiellement tronquée depuis les hauteurs de l'édifice
48	Château de la Coincardière	Porte du 15e siècle	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	12,8	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
49	Église Saint-Pierre	Eglise	Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
50	Maison du 15e siècle	La fenêtre avec accolade	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
51	Maison route de Vasles	La fenêtre gothique sur rue	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,6	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
52	Ruines gallo romaines d' Herbord	Les ruines gallo-romaines comprenant thermes, théâtre, enceinte et portique	Classé	Sanxay	VIENNE	11,1	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
53	Église Saint-Martin	Eglise	Classé	Curzay-sur-Vonne	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
54	Domaine de Curzay	Château ; Façades et toitures de l'aile sud des communs du château, de la grange d'inière avec ses deux tours médiévales, du bâtiment situé à l'ouest de la grange, à l'exclusion de son aile nord-ouest en retour ; chapelle au décor néo-gothique 19e siècle située dans l'aile sud des communs	Inscrit	Curzay-sur-Vonne	VIENNE	13,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation

FIGURE 26 : LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (1/3)

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DE LA ZIP
55	Église Saint-Jean-Baptiste	Eglise	Classé	Jazeneuil	VIENNE	13,8	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
56	Maison du 15e siècle	La maison, ainsi que le sol des parcelles G 1318, 327, 328 et 329, en totalité	Classé	Jazeneuil	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
57	En totalité, rue Pictave et rue St Nicolas, parcelles attenantes	rue Pictave et rue St Nicolas	Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
58	Château de la Cour	Les huit corbeaux et le linteau encastrés dans la façade sur cour	Partiellement Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	13,8	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
59	Église Notre-Dame-et-Saint-Junien	Eglise	Classé	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
60	Maisons à pans de bois du 16e siècle	Les façades des deux maisons	Partiellement Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
61	Halles	Halles	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,6	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
62	Maison du Gouverneur	La façade sur la rue	Partiellement Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,7	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
63	Maison	La porte d'entrée du 15e siècle	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,7	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
64	Château médiéval	Vestiges en élévation et enfouis (promenade du Petit-Blossac et place du Bail, à l'exclusion d'une bande de 10 m)	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,9	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
65	Église Saint-Romain	Eglise	Classé	Saint-Sauvant	VIENNE	11,9	En ZVI	Vue fermée par le bati et la végétation privative
66	Temple protestant	Temple, y compris son décor intérieur	Inscrit	Vançais	DEUX-SEVRES	15,5	En ZVI	Vue fermée par le bati et la végétation privative
67	Eglise Saint-Martin	Eglise	Classé	Vançais	DEUX-SEVRES	15,6	En ZVI	Vue fermée par le bati et la végétation privative
68	Donjon de la Roche-Elie	Donjon	Inscrit	Messe	DEUX-SEVRES	20,6	En ZVI	Vue fermée par le bati et la végétation privative
69	Ensemble des deux tumulus à chambres dolméniques, appelés Tumulus du Montiou	Tumulus	Classé	Sainte-Soline	DEUX-SEVRES	20,5	En ZVI	Vue potentiellement tronquée par les boisements à l'arrière-plan
70	Eglise Sainte-Soline	Eglise	Classé	Sainte-Soline	DEUX-SEVRES	19,3	Partiellement en ZVI	Vue fermée par le bati et la végétation privative
71	Château de Germain	Château	Inscrit	Saint-Coutant	DEUX-SEVRES	19,7	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
72	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Façade	Partiellement Inscrit	Chail	DEUX-SEVRES	19,4	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
73	Eglise Saint-Léger-les-Melle	Eglise	Inscrit	Saint-Léger de la Martinière	DEUX-SEVRES	17,3	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
74	Eglise Saint-Pierre	Eglise	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	17,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
75	Eglise Saint-Hilaire	Façade de style roman poitevin. Au-dessus du portail nord, une niche abrite le cavalier Constantin. Chapiteaux historiés.	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,3	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
76	Ancienne église Saint-Savinien	Eglise	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,2	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
77	Ancien Palais de Justice, ancien Hôtel de Ménoc	Les deux tours dites de l'Evêché - L'hôtel de Ménoc, ancien palais du justice, en totalité, à l'exclusion des parties classées (cad. AI 114), ainsi que le sol de la parcelle pouvant receler des vestiges archéologiques	Partiellement Classé-Inscrit	Melle	DEUX-SEVRES	18,2	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation

FIGURE 27 : LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (2/3)

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DE LA ZIP
78	Hospice	Porte de l'hospice provenant du prieuré de Puyberland	Partiellement Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,3	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
79	Chateau de Gagemont	Grille d'entrée ; chapelle	Partiellement Inscrit	Saint Martin les Melle	DEUX-SEVRES	19,3	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
80	Eglise Saint-Maixent de Verrines	Eglise	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	19,1	Partiellement en ZVI	Vue fermée par le bâti et la végétation privative
81	Vestiges de l'ancienne église paroissiale Saint-Hilaire	Eglise	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	15,3	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
82	Ancienne abbaye royale Notre-Dame	Eglise abbatiale ; bâtiments conventuels, y compris le portail avec les deux pavillons d'entrée ; terrasse avec son escalier ; sol du jardin - Le logis Saint-Gobert et les vestiges du cloître médiéval, ainsi que le sol des parcelles AE 110, 111, 64	classe	Celles sur Belle	DEUX-SEVRES	15,3	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
83	Trois menhirs	Menhirs	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	14,0	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
84	Ancienne église, Temple protestant	L'abside et le chœur	Partiellement Classé	Beaussais-Vitré	DEUX-SEVRES	10,7	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
85	Logis du Breuil-Malicorne	Logis	Inscrit	Aigonnay	DEUX-SEVRES	11,8	En ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
86	Eglise Notre-Dame	Eglise	Inscrit	Vouillé	DEUX-SEVRES	20,2	En ZVI	Vue fermée par le bâti et la végétation privative
87	Temple protestant	Temple protestant	Inscrit	Chauray	DEUX-SEVRES	19,1	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
88	Eglise Saint-Pierre	Portail de la façade occidentale	Partiellement Inscrit	Chauray	DEUX-SEVRES	19,2	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie
89	Château	Façade sur le parc ; cage d'escalier avec sa rampe en fer forgé ; deux cheminées situées l'une avec son décor de bois marqueté, dans la petite salle à manger à gauche de l'escalier, l'autre dans la salle de séjour de l'aile arrière ; boiseries de la grande salle à manger à gauche de l'escalier	Partiellement Inscrit	François	DEUX-SEVRES	17,4	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
90	Eglise Saint-Gelais	Eglise	Classé	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
91	Temple protestant	Temple, y compris son décor intérieur	Inscrit	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
92	Château	Façades et toitures ; escalier à vis de la tour ; cinq cheminées anciennes dont quatre au rez-de-chaussée et une au premier étage ; plafonds à la française	Partiellement Classé	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
93	Château de la Taillée	Façades et toitures du château : inscription par arrêté du 4 novembre 1969 ; Façades et toitures des communs, y compris le porche d'entrée et les tours-pigeonniers	Partiellement Inscrit	Echiré	DEUX-SEVRES	21,7	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
94	Château	Château, y compris les douves	Classé	Cherveux	DEUX-SEVRES	17,6	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation

FIGURE 28 : LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (3/3)

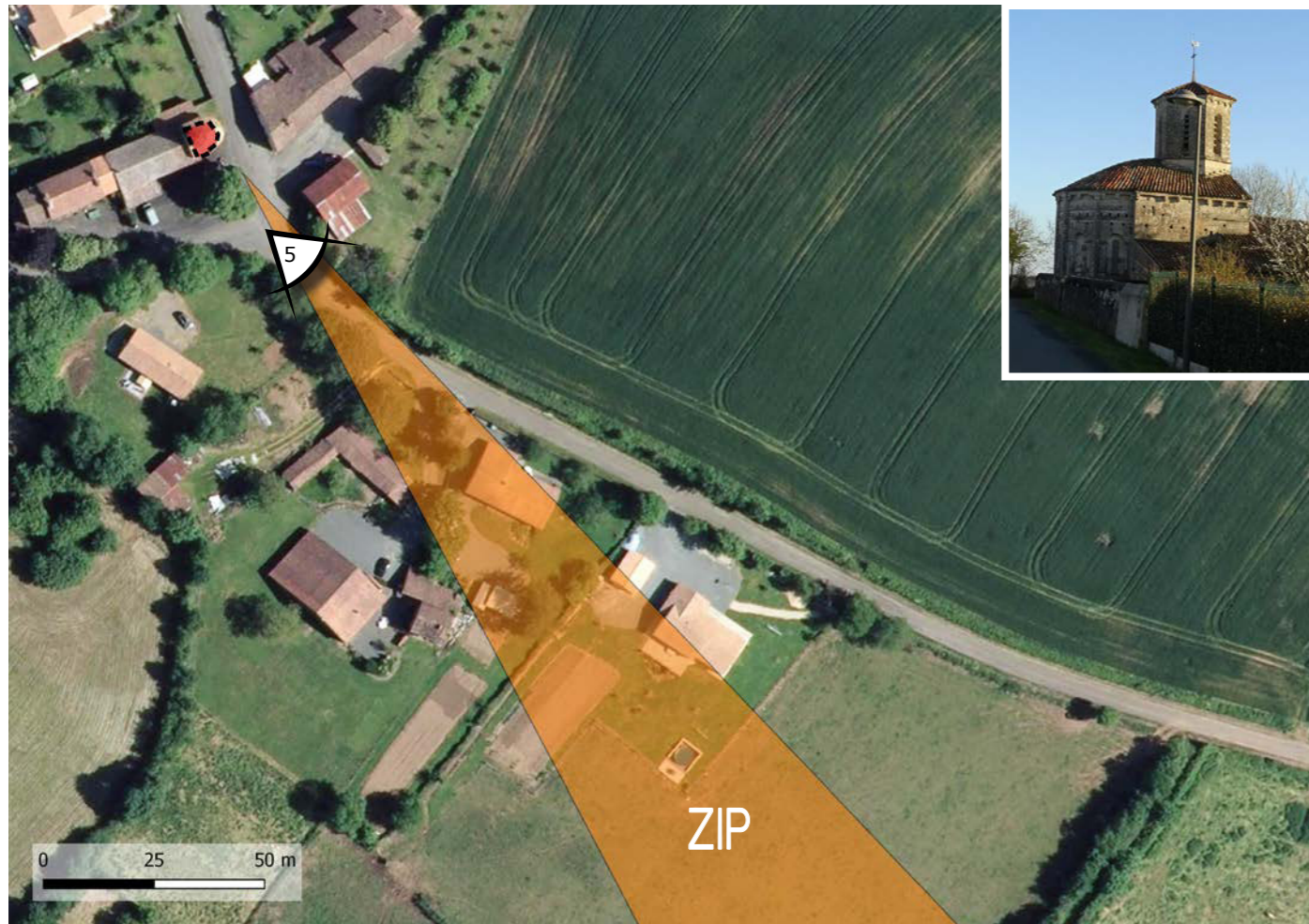


PHOTO 24 : VUE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LES ABORDS DE L'ÉGLISE

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église se situe sur la frange sud du village de Clavé. Elle est entourée habitations et d'une trame arborée privative qui limitent le champ visuel de l'observateur. Aux abords immédiats de l'église, les vues en direction de la ZIP sont très limitées atténuant alors la prégnance visuelle pressentie du projet éolien potentiel.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

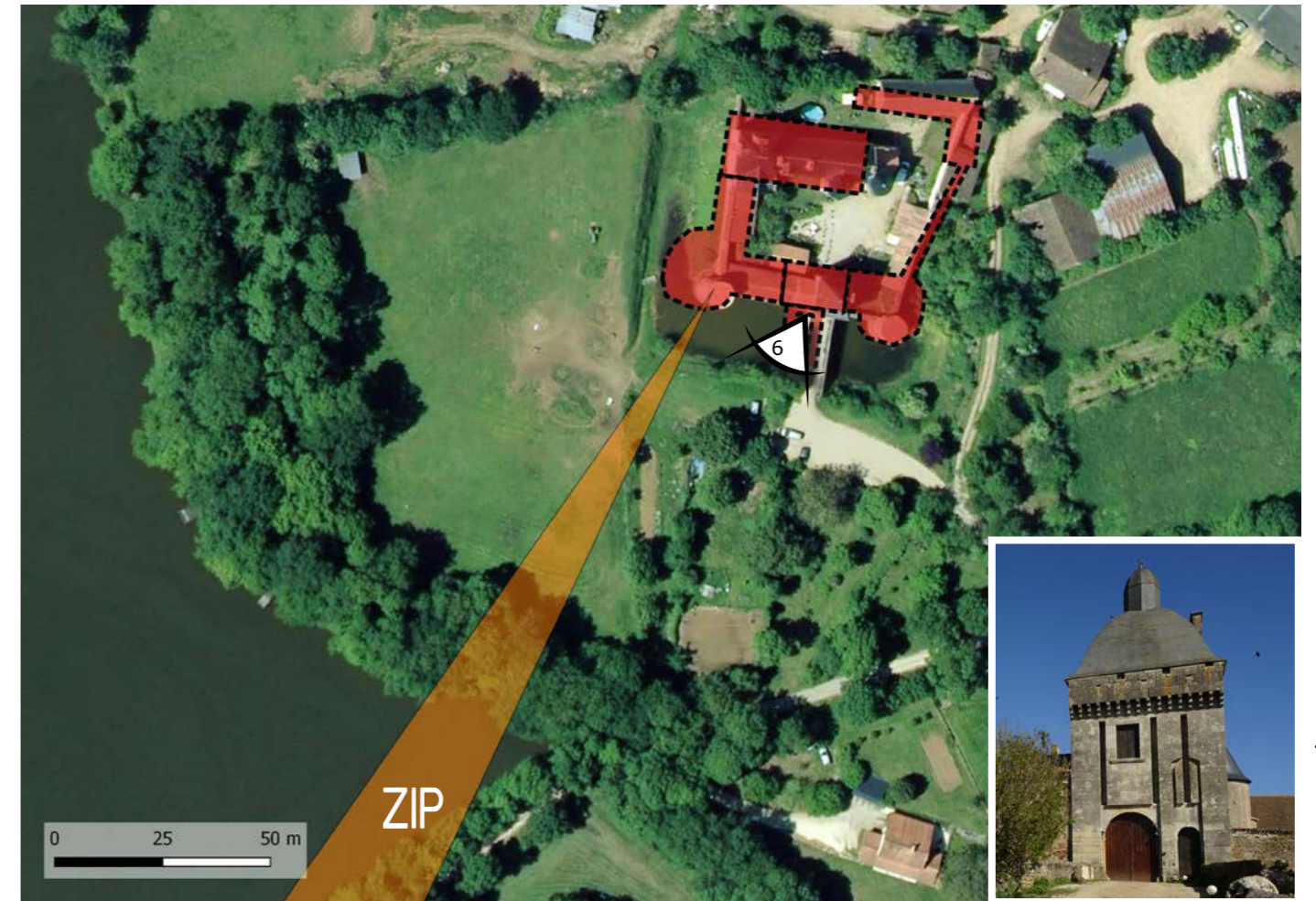


PHOTO 25 : VUE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS L'ENTRÉE DU CHÂTEAU

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château est situé au abords du Grand Etang à environ 13 km du site d'étude. Depuis l'entrée du château, les vues en direction de la ZIP sont rapidement limitées par la végétation au premier plan puis par un rideau arboré au deuxième plan. Toutefois, en raison de l'ouverture au public (visites guidées) et de la présence d'une tour pouvant offrir de plus longues perspectives visuelles et des vues tronquées sur la ZIP, la sensibilité est plus importante.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

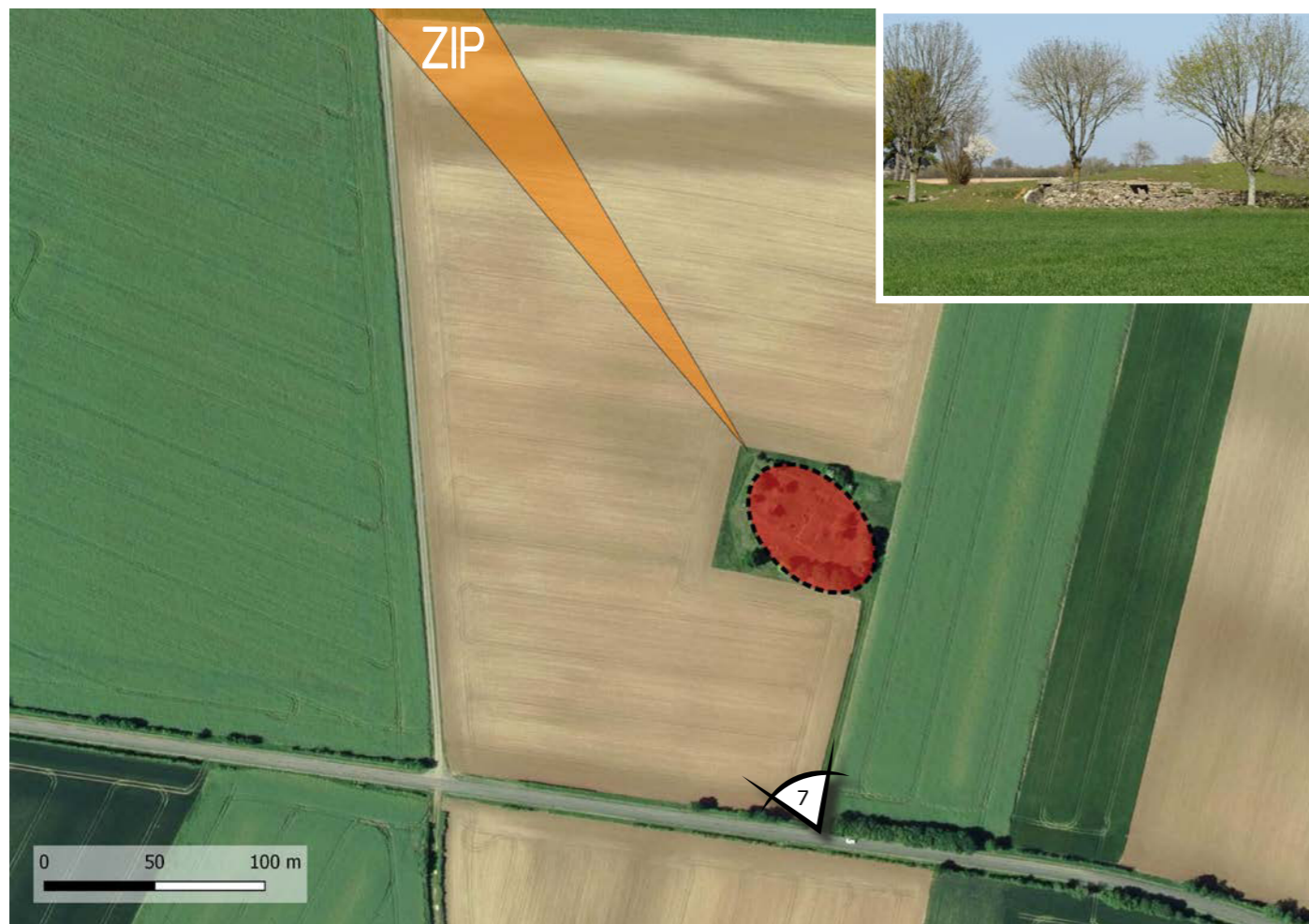


PHOTO 26 : VUE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LE CHEMIN D'ACCÈS AU TUMULUS

Degré d'ouverture sur le paysage : Le tumulus s'inscrit dans une vaste plaine agricole ouverte où les perceptions visuelles sont larges et profondes. Les vues en direction de la ZIP sont cependant tronquées à l'arrière-plan par un horizon boisé au-dessus duquel on distingue (par temps clair) les éoliennes du parc de Soudan-Énergies (situé à proximité immédiate de la ZIP). Néanmoins, la prégnance visuelle pressentie du projet éolien potentiel reste faible au vu de la distance d'éloignement (plus de 20 km) et de la présence de filtres visuels plus ou moins hauts venant s'interposer entre l'observateur et la ZIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ COVISIBILITÉ

La covisibilité directe ou indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire éloignée, 3 monuments historiques sont susceptibles d'être concernés par une situation de covisibilité directe ou indirecte avec le projet éolien potentiel. Au regard de la distance d'éloignement, de la densité de la trame végétale et des ondulations du relief, les situations de covisibilité sont toutefois rares et n'engendrent pas de sensibilités majeures.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

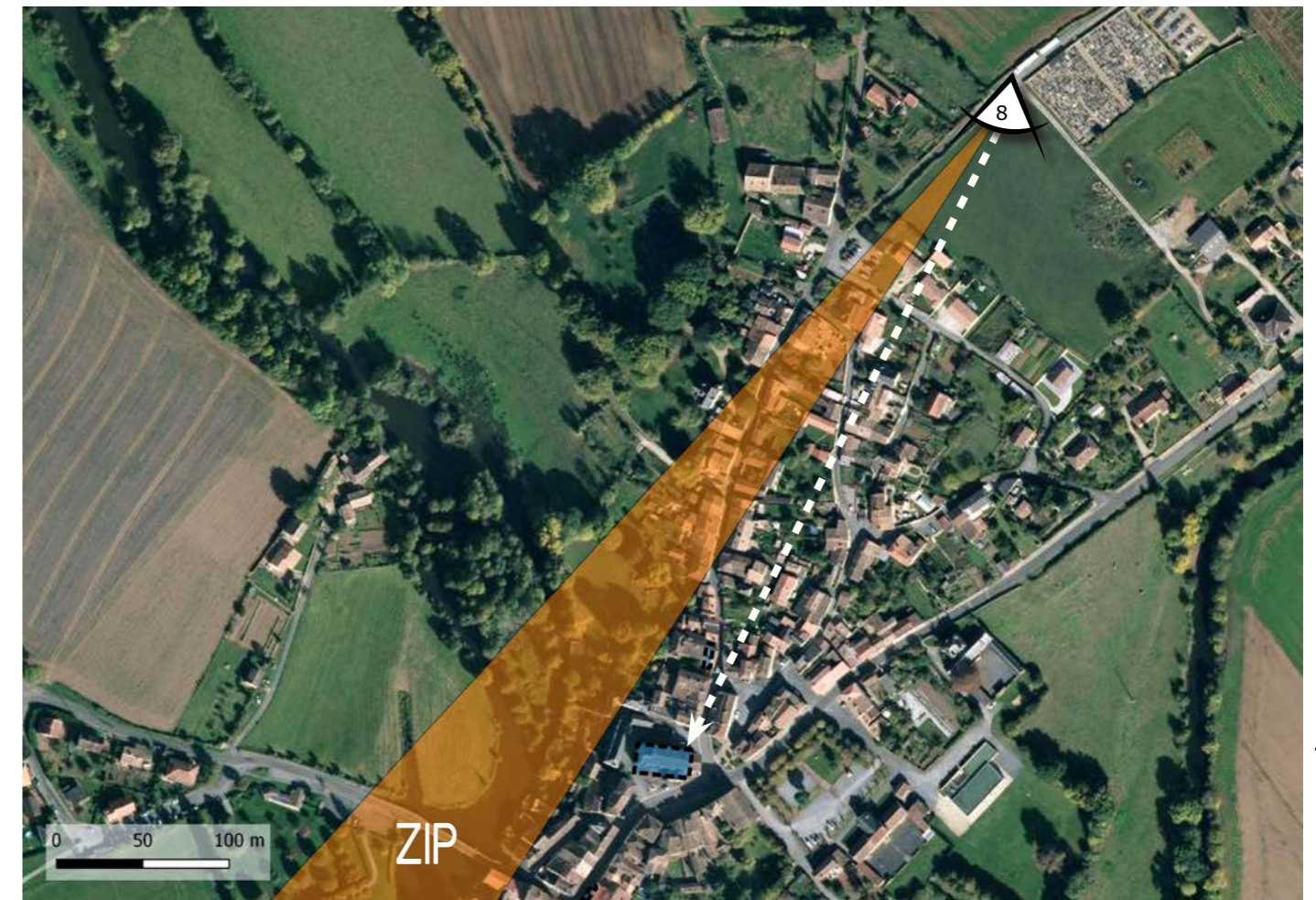


PHOTO 27 : SITUATION DE COVISIBILITÉ INDIRECTE ENTRE L'ÉGLISE ET LA ZIP

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis le cimetière situé sur les hauteurs du bourg de Sanxay, on aperçoit le clocher de l'église St-Pierre entre deux constructions bien qu'il ne dépasse pas de la silhouette bâtie. A l'arrière-plan, on distingue aisément les éoliennes du parc de St-Germier situées à environ 5 km. La ZIP du projet de la Plaine de Balusson s'inscrit à droite du parc existant en arrière des habitations et donc en situation de covisibilité indirecte potentielle avec l'église protégée. La prégnance visuelle reste toutefois faible au regard de l'existence préalable du motif éolien, des perceptions tronquées pressenties et de la distance d'éloignement.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

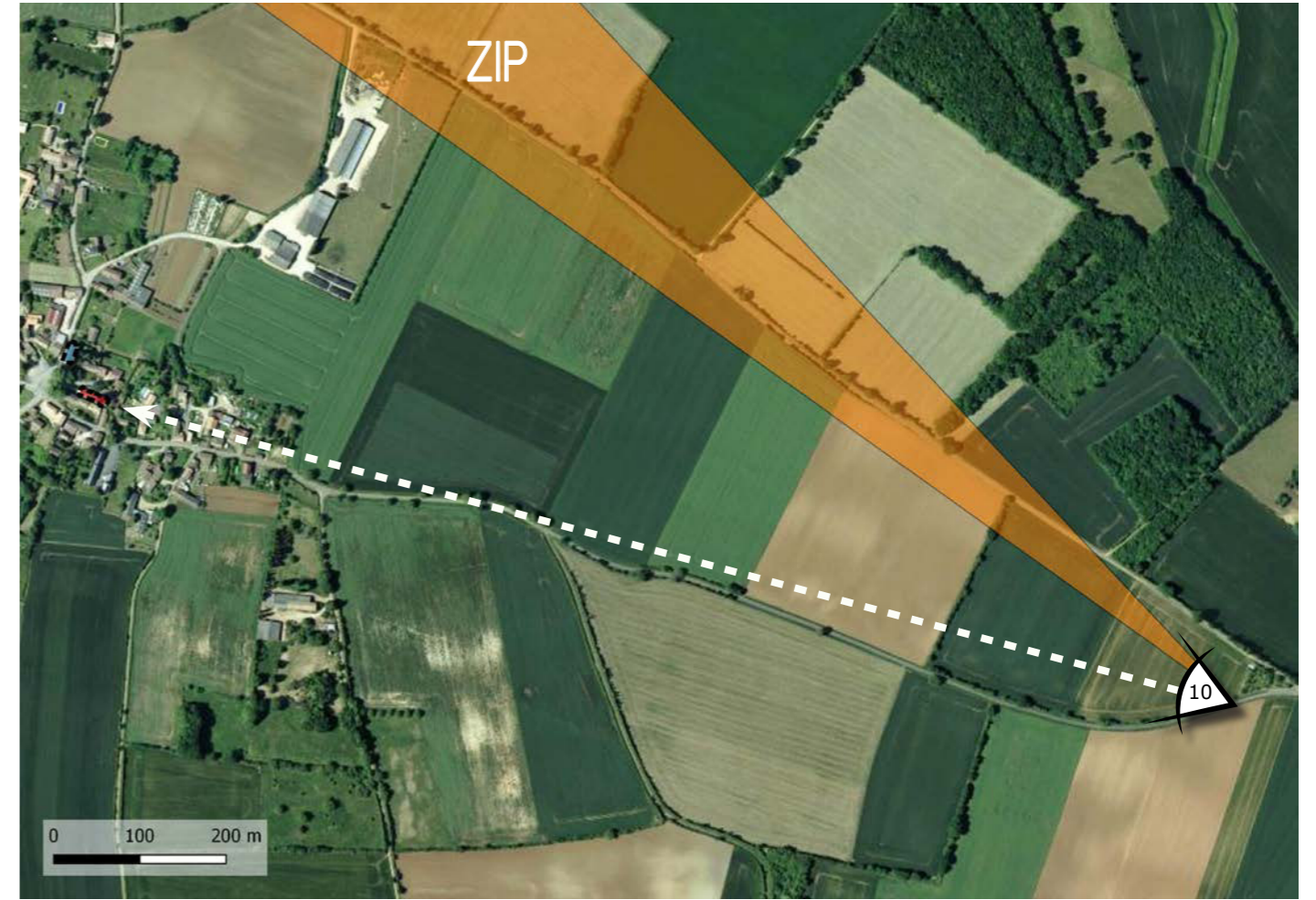


PHOTO 28 : SITUATION DE COVISIBILITÉ INDIRECTE ENTRE L'ÉGLISE ET LA ZIP



PHOTO 29 : SITUATION DE COVISIBILITÉ INDIRECTE ENTRE L'ÉGLISE ET LA ZIP

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de St-Sauvant présente un risque de covisibilité indirecte avec la ZIP depuis les routes départementales RD 29 et RD 26 à l'est du bourg. Dans un contexte paysager agricole de grandes cultures, les perceptions visuelles sont larges et profondes. L'église et le château d'eau marquent tous deux la présence du bourg de St-Sauvant. La ZIP s'inscrit à l'arrière-plan (à droite de la route) tronquée par un horizon boisé dans le même champ visuel que l'édifice protégé. Toutefois, au regard de la distance d'éloignement, la prégnance visuelle pressentie du projet éolien potentiel sera atténuée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Vançais présente une situation de covisibilité indirecte avec la ZIP depuis la RD 307 (carrefour de la Croix de Pierre). Les vues en direction de la ZIP sont filtrées par les arbres à l'arrière-plan. Au regard de la distance d'éloignement du site d'étude, de la faible visibilité de l'édifice protégé et des vues filtrées en direction de la ZIP, la sensibilité demeure très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

3.1.1. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ RISQUE DE VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ RISQUE DE COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
34	Eglise paroissiale Saint-Grégoire	Le clocher et le chœur - Le mur sud de la nef, avec son auvent	Partiellement Classé-Inscrit	Augé	DEUX-SEVRES	13,2	Hors ZVI	Nulle	Nulle
35	Château de Maillé	Façades et toitures de la poterne	Partiellement Inscrit	La Chapelle-Bâton	DEUX-SEVRES	16,5	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
36	Croix de cimetière	Croix	Classé	Saint-Christophe-sur-Roc	DEUX-SEVRES	17,9	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
37	Château des Loges	L'ensemble des bâtiments en totalité et le parc	Inscrit	La Chapelle-Bâton	DEUX-SEVRES	17,6	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
38	Château de Nuchèze	Château et son pigeonnier	Inscrit	Champdeniers-Saint-Denis	DEUX-SEVRES	22,0	Hors ZVI	Nulle	Nulle
39	Château le Petit Chêne	Château ; parc et plan d'eau avec leur éléments architecturés	Partiellement Inscrit	Mazières-en-Gâtine	DEUX-SEVRES	20,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
40	Commanderie	Chapelle	Partiellement Inscrit	Verruyes	DEUX-SEVRES	17,4	En ZVI	Nulle	Nulle
41	Logis de la Salette	Vestiges de la chapelle de la Salette - Logis et ensemble des bâtiments constituant le logis de la Salette	Partiellement Inscrit	Saint-Georges-de-Noisné	DEUX-SEVRES	14,1	Hors ZVI	Nulle	Nulle
42	Croix du cimetière	Croix	Classé	Saint-Georges-de-Noisné	DEUX-SEVRES	14,4	En ZVI	Nulle	Nulle
43	Eglise Notre-Dame	Le clocher et l'abside	Partiellement Classé	Clavé	DEUX-SEVRES	12,1	En ZVI	Très faible	Nulle
44	Logis du 17e siècle	Façades et toitures du corps de logis	Partiellement Inscrit	Vasles	DEUX-SEVRES	14,8	Hors ZVI	Nulle	Nulle
45	Chapelle des Hospices dite de l'Aumonerie	Chapelle	Classé	Menigoute	DEUX-SEVRES	10,0	En ZVI	Nulle	Nulle
46	Croix hosannière	Croix	Classé	Menigoute	DEUX-SEVRES	9,9	En ZVI	Nulle	Nulle
47	Château de Marconnay	La poterne et le corps de logis ; Le sol d'assiette ; les douves ; le pont ; l'ensemble des parties bâties correspondant aux courtines avec leurs tours et les bâtiments appuyés contre elles (à l'exception du bâtiment neuf)	Classé	Sanxay	VIENNE	13,6	En ZVI	Faible	Nulle
48	Château de la Coincardière	Porte du 15e siècle	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	12,8	Hors ZVI	Nulle	Nulle
49	Église Saint-Pierre	Eglise	Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,5	Hors ZVI	Nulle	Faible
50	Maison du 15e siècle	La fenêtre avec accolade	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
51	Maison route de Vasles	La fenêtre gothique sur rue	Partiellement Inscrit	Sanxay	VIENNE	11,6	Hors ZVI	Nulle	Nulle
52	Ruines gallo romaines d' Herbord	Les ruines gallo-romaines comprenant thermes, théâtre, enceinte et portique	Classé	Sanxay	VIENNE	11,1	Hors ZVI	Nulle	Nulle
53	Église Saint-Martin	Eglise	Classé	Curzay-sur-Vonne	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
54	Domaine de Curzay	Château ; Façades et toitures de l'aile sud des communs du château, de la grange d'inière avec ses deux tours médiévales, du bâtiment situé à l'ouest de la grange, à l'exclusion de son aile nord-ouest en retour ; chapelle au décor néo-gothique 19e siècle située dans l'aile sud des communs	Inscrit	Curzay-sur-Vonne	VIENNE	13,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle

FIGURE 29 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (1/3)

N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ RISQUE DE VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ RISQUE DE COVISIBILITÉ
55	Église Saint-Jean-Baptiste	Eglise	Classé	Jazeneuil	VIENNE	13,8	Hors ZVI	Nulle	Nulle
56	Maison du 15e siècle	La maison, ainsi que le sol des parcelles G 1318, 327, 328 et 329, en totalité	Classé	Jazeneuil	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
57	En totalité, rue Pictave et rue St Nicolas, parcelles attenantes	rue Pictave et rue St Nicolas	Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	13,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
58	Château de la Cour	Les huit corbeaux et le linteau encastrés dans la façade sur cour	Partiellement Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	13,8	Hors ZVI	Nulle	Nulle
59	Église Notre-Dame-et-Saint-Junien	Eglise	Classé	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
60	Maisons à pans de bois du 16e siècle	Les façades des deux maisons	Partiellement Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
61	Halles	Halles	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,6	Hors ZVI	Nulle	Nulle
62	Maison du Gouverneur	La façade sur la rue	Partiellement Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
63	Maison	La porte d'entrée du 15e siècle	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
64	Château médiéval	Vestiges en élévation et enfouis (promenade du Petit-Blossac et place du Bail, à l'exclusion d'une bande de 10 m)	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16,9	Hors ZVI	Nulle	Nulle
65	Église Saint-Romain	Eglise	Classé	Saint-Sauvant	VIENNE	11,9	En ZVI	Nulle	Faible
66	Temple protestant	Temple, y compris son décor intérieur	Inscrit	Vançais	DEUX-SEVRES	15,5	En ZVI	Nulle	Nulle
67	Eglise Saint-Martin	Eglise	Classé	Vançais	DEUX-SEVRES	15,6	En ZVI	Nulle	Très faible
68	Donjon de la Roche-Elie	Donjon	Inscrit	Messe	DEUX-SEVRES	20,6	En ZVI	Nulle	Nulle
69	Ensemble des deux tumulus à chambres dolméniques, appelés Tumulus du Montiou	Tumulus	Classé	Sainte-Soline	DEUX-SEVRES	20,5	En ZVI	Faible	Nulle
70	Eglise Sainte-Soline	Eglise	Classé	Sainte-Soline	DEUX-SEVRES	19,3	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
71	Château de Germain	Château	Inscrit	Saint-Coutant	DEUX-SEVRES	19,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
72	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Façade	Partiellement Inscrit	Chail	DEUX-SEVRES	19,4	Hors ZVI	Nulle	Nulle
73	Eglise Saint-Léger-les-Melle	Eglise	Inscrit	Saint-Léger de la Martinière	DEUX-SEVRES	17,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
74	Eglise Saint-Pierre	Eglise	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	17,5	Hors ZVI	Nulle	Nulle
75	Eglise Saint-Hilaire	Façade de style roman poitevin. Au-dessus du portail nord, une niche abrite le cavalier Constantin. Chapiteaux historiés.	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
76	Ancienne église Saint-Savinien	Eglise	Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,2	Hors ZVI	Nulle	Nulle
77	Ancien Palais de Justice, ancien Hôtel de Ménoc	Les deux tours dites de l'Evêché - L'hôtel de Ménoc, ancien palais du justice, en totalité, à l'exclusion des parties classées (cad. Al 114), ainsi que le sol de la parcelle pouvant receler des vestiges archéologiques	Partiellement Classé-Inscrit	Melle	DEUX-SEVRES	18,2	Hors ZVI	Nulle	Nulle

FIGURE 30 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (2/3)





N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ RISQUE DE VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ RISQUE DE COVISIBILITÉ
78	Hospice	Porte de l'hospice provenant du prieuré de Puyberland	Partiellement Classé	Melle	DEUX-SEVRES	18,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
79	Chateau de Gagemont	Grille d'entrée ; chapelle	Partiellement Inscrit	Saint Martin les Melle	DEUX-SEVRES	19,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
80	Eglise Saint-Maixent de Verrines	Eglise	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	19,1	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
81	Vestiges de l'ancienne église paroissiale Saint-Hilaire	Eglise	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	15,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
82	Ancienne abbaye royale Notre-Dame	Eglise abbatiale ; bâtiments conventuels, y compris le portail avec les deux pavillons d'entrée ; terrasse avec son escalier ; sol du jardin - Le logis Saint-Gobert et les vestiges du cloître médiéval, ainsi que le sol des parcelles AE 110, 111, 64	classe	Celles sur Belle	DEUX-SEVRES	15,3	Hors ZVI	Nulle	Nulle
83	Trois menhirs	Menhirs	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SEVRES	14,0	Hors ZVI	Nulle	Nulle
84	Ancienne église, Temple protestant	L'abside et le chœur	Partiellement Classé	Beaussais-Vitré	DEUX-SEVRES	10,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
85	Logis du Breuil-Malicorne	Logis	Inscrit	Aigonnay	DEUX-SEVRES	11,8	En ZVI	Nulle	Nulle
86	Eglise Notre-Dame	Eglise	Inscrit	Vouillé	DEUX-SEVRES	20,2	En ZVI	Nulle	Nulle
87	Temple protestant	Temple protestant	Inscrit	Chauray	DEUX-SEVRES	19,1	En ZVI	Nulle	Nulle
88	Eglise Saint-Pierre	Portail de la façade occidentale	Partiellement Inscrit	Chauray	DEUX-SEVRES	19,2	En ZVI	Nulle	Nulle
89	Château	Façade sur le parc ; cage d'escalier avec sa rampe en fer forgé ; deux cheminées situées l'une avec son décor de bois marqueté, dans la petite salle à manger à gauche de l'escalier, l'autre dans la salle de séjour de l'aile arrière ; boiserie de la grande salle à manger à gauche de l'escalier	Partiellement Inscrit	François	DEUX-SEVRES	17,4	Hors ZVI	Nulle	Nulle
90	Eglise Saint-Gelais	Eglise	Classé	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Nulle	Nulle
91	Temple protestant	Temple, y compris son décor intérieur	Inscrit	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Nulle	Nulle
92	Château	Façades et toitures ; escalier à vis de la tour ; cinq cheminées anciennes dont quatre au rez-de-chaussée et une au premier étage ; plafonds à la française	Partiellement Classé	Saint-Gelais	DEUX-SEVRES	20,1	En ZVI	Nulle	Nulle
93	Château de la Taillée	Façades et toitures du château : inscription par arrêté du 4 novembre 1969 ; Façades et toitures des communs, y compris le porche d'entrée et les tours-pigeonniers	Partiellement Inscrit	Echiré	DEUX-SEVRES	21,7	Hors ZVI	Nulle	Nulle
94	Château	Château, y compris les douves	Classé	Cherveux	DEUX-SEVRES	17,6	Hors ZVI	Nulle	Nulle

FIGURE 31 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (3/3)

FIGURE 32 : CARTE DES SPR

PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)

- Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  1,0 - 5,0°
 -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2

